



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 7 décembre 2023 à la Grande salle de Belmont, 18h15

Présidence : Mme Sandra Gillard / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

18h20, la présidente ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que MM. G. Vagnières, Secrétaire municipal et Mathieu Rochat, Chef du Service des finances.

Dans le public, la présidente souhaite la bienvenue aux jeunes ayant atteint leur majorité cette année ainsi qu'aux nouveaux bourgeois et bourgeoises ayant obtenu la naturalisation suisse en 2023 et qui ont répondu à l'invitation de la Municipalité.

La presse est représentée par M. Claude Quartier pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat.

La présidente excuse : Mme Florence Gross, Députée ainsi que M. Olivier Burnet, Président du CC de Pully.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 39 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint. **Après assermentations et arrivées après l'appel, le total des Conseiller-ères-s est de 42.**

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères Stéphanie Ganour-Gumy, Cyrielle Suzat, Jeanne Wéry et Anna Zoia et MM. les Conseillers Daniele Annese, Guido Baraldini, Alexandre Berthoud-dit-Gallon, Hélder De Jésus Da Silva, Guiseppe De Pierri, Stéphane Gabella, Fabien Gehrig, Olivier Guignard, Serge Juillerat, Pietro Latorre, Claude Novelli, Paul O'Neil, Yves Torjman, Marc-André Weber.

Acceptation de l'ordre du jour

La présidente passe à l'ordre du jour. Elle propose de le modifier comme suit :

- **Point 10 : Motion de M. Benoît Grossenbacher** demandant la modification de l'article 9 du « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagements du territoire augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds »
- **Point 11 : Divers et propositions individuelles**

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de de la séance du CC du 29 juin 2023

Le PV de la séance du 29 juin 2023 est mis en discussion.

Mme Schiesser souligne une coquille en page 8, 2^{ème} puce, ligne 6, il faut lire « ... de 0.4 à **0.625** et pas de 0.4 à 0.125 ». Sans autre remarque, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.

2. Assermentations de Madame Johanne Raemy (CIB) et de Monsieur Jérémie Francey (UDC)

La présidente présente Mme Raemy, membre des CIB, et M. Francey, membre de l'UDC avant de les prier de s'avancer. Le texte officiel est lu et ils prêtent serment. Ils sont applaudis par l'assemblée et rejoignent les rangs.

3. Communications du Bureau du Conseil

Mme la présidente énumère les diverses activités auxquelles elle a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

- **Le 5 septembre** : sur invitation du Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois, elle a participé à la cérémonie d'assermentation et de promotion de Police Est Lausannois.
- **Le 2 octobre** : traditionnelle visite annuelle de M. le Préfet, qui vient s'assurer que nos classeurs et archives sont bien tenues. Mme la Présidente a remercié M. Didier Bérard, ancien collègue conseiller et ancien secrétaire du Conseil ainsi que Mlle Isabelle Fogoz pour leur excellent travail. M. le Préfet n'a rien trouvé de particulier si ce n'est que nous devons, à l'avenir, utiliser un papier spécial pour l'édition des procès-verbaux afin que ceux-ci résistent au temps qui passe !
- **Le 3 octobre** : formation en présentiel en vue du bon déroulement du dépouillement des élections fédérales des 22 octobre et 12 novembre 2023. Cette formation était complémentaire à celle réalisée sur la base des e-learning (formation à distance via Internet) fournis par le canton. La Présidente était accompagnée de Mlle Fogoz.
- **Le 4 octobre** : réception des nouveaux habitants lors de laquelle la Présidente a vanté le travail de Conseiller et Conseillère et a rappelé que les séances du Conseil communal étaient publiques. Elle a lancé un appel pour rejoindre les rangs de nos trois partis. Elle a aussi profité de ce temps de parole pour rappeler que le respect est une valeur fondamentale de notre société et que cela peut aussi se mettre en pratique dans nos différents éco points !
- **Le 12 octobre** : la séance du Conseil ayant été annulée, le bureau du Conseil a proposé une soirée de formation/information avec pour thème « Droit de proposition des Conseillers communaux ». Cette soirée a été présentée par notre collègue, Mme Amélie Ramoni-Perret, juriste auprès de l'Union des communes vaudoise et M. Eloi Fellay, directeur de l'UCV. Chaque conseiller était libre d'y participer ou non et cette séance ne donnait pas lieu à un jeton de présence. Nous étions 42 inscrits et chacun/chacune a pu poser ses questions. De l'avis de toutes les personnes présentes, cette soirée a été très appréciée.
- **Le 22 octobre** : journée d'élections fédérales pour le Conseil National et le 1er tour du Conseil des Etats. Les bulletins du Conseil des Etats ont été comptés avec notre super scanner (SuisseVote) et les bulletins du Conseil National ont été dépouillés et saisis manuellement. Pour cela nous avons organisé la matinée avec les membres du bureau plus 3 membres du Conseil ainsi que notre Huissier et M Vagnières, secrétaire municipal. Puis, en début d'après-midi, pour la saisie informatique des bulletins, nous avons été rejoints par 7 jeunes (des habitués pour certains qui étaient ravis de se faire quelques petits sous).
- **Le 12 novembre** : 2^{ème} tour de l'élection au Conseil des Etats. Pour ce dépouillement, plus facile car uniquement avec le programme SuisseVote, nous n'étions que 7 avec notre Huissier remplaçant.

Les résultats détaillés de ces élections sont disponibles sur le site Internet du Canton de Vaud <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/elections-federales-2023-conseil-national-et-conseil-des-etats>

Conseil communal Belmont

Mme la présidente fait part des courriers qu'elle a reçus :

- **Le 6 octobre** : courrier de M. et Mme Dessoulavy, qui sont des opposants au PACom et qui transmettaient la copie du document qu'ils ont remis à la Municipalité lors de leur séance de conciliation. Le PACom n'étant pas à l'ordre du jour de notre séance, et la CT de ce futur préavis n'étant pas encore constituée, ce courrier sera transmis en temps voulu à la Commission technique.
- **Le 1^{er} novembre** : courrier de démission, comme membre de l'ASEL de Mme Stéphanie Ganour-Gumy, raison pour laquelle nous avons à notre OJ le point 9, la nomination d'un/e Conseiller/ère au Conseil Intercommunal de l'ASEL.
- **Le 6 décembre** : courrier de M. le Conseiller Marc-André Weber qui annonce sa démission du Conseil communal.

Pour terminer, la Présidente donne les dates préservées retenues pour les séances du Conseil communal en 2024 en précisant que le PACom sera traité lors de la séance du 7 mars 2024. Ces dates ont également été transmises par courriel à tous les Conseillers, le 30 novembre 2023.

4. Communications de la Municipalité

La présidente passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications :

de la CCU (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a aucune communication.

de la CCAR (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

du Conseil Intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** rapporte sur la séance du C.I. du 2 novembre 2023 consacrée à la demande de Crédit complémentaire pour l'achat d'un groupe électrogène de secours (préavis 03/2023) et au budget 2024 (préavis 04/2023). Les deux préavis ont été adoptés à l'unanimité.

Tous les documents liés à cette séance sont disponibles sur le site Internet <https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

du Conseil Intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Gygi** n'a aucune communication.

du Conseil Intercommunal de Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Novak** rapporte sur la séance du C.I. consacrée au budget 2024 qui reste stable par rapport aux années précédentes ; le principal changement est le seuil d'intervention qui passe de CHF 30.- à CHF 33.-.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet <https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Maisières** précise que la séance du C.I. consacrée au budget de fonctionnement 2024 (préavis 08 / 2021-2026) ainsi qu'à l'adhésion de la Commune de Lutry à l'association (préavis 09 / 2021-2026) a eu lieu le 4 octobre 2023. M. Maisières n'ayant pas encore le PV, il rapportera ultérieurement sur cette séance qui a été un peu plus animée que d'habitude !
Tous les documents liés à cette association sont disponibles sur le site Internet <https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5>

6. Préavis municipal N° 05/2023 : Budget 2024

La présidente donne la parole à M. Marrel, Président de la Commission des finances (CoFin). Le rapport de la CoFin ayant été transmis aux Conseiller-ère-s par courriel, M. Marrel ne donne que la lecture des considérations finales et des conclusions dudit rapport.

La présidente donne la parole aux Conseiller-ère-s concernant **le préavis** :

- **M. M. Henchoz** : comme la CoFin qui le relève, je suis interloqué par les contradictions entre les propos plutôt alarmistes de la Municipalité sur la situation globale et l'augmentation présumée des recettes fiscales qui est substantielle de plus de 4 millions. Je remercie donc la Municipalité de donner des précisions.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : le budget des revenus fiscaux est calculé sur la base de formules basées sur les rentrées fiscales des années précédentes avec une pondération qui varie sur les 3 dernières années ce qui donne un calcul mathématique pour obtenir un résultat de recettes fiscales. En page 13 du préavis, les recettes fiscales budgétées pour 2024 sont effectivement plus élevées que celles de 2023, pas de quatre millions mais d'environ un million deux cent mille. Les propos introductifs par rapport à la situation économique et à tout un ensemble d'éléments nous font penser que ce sera plus difficile que ce que le calcul mathématique pourrait laisser penser. On constate déjà, cette année, une légère baisse des recettes fiscales par rapport à l'année dernière. En fonction des éléments que nous recevons mensuellement du canton, nous sommes actuellement à 2 ou 3% de moins. Sur des recettes fiscales de 17 millions, 2% cela représente CHF 350'000.- de moins d'où l'inquiétude par rapport au futur, par rapport à la situation économique et la situation politique internationale. L'augmentation des recettes globales au niveau de notre budget est une augmentation « technique » puisque nous avons une augmentation côté recettes et une côté charges qui viennent de deux éléments qui ont été changés en termes de mode de comptabilisation. Le premier, c'est la manière dont on comptabilise les achats et les ventes d'énergie et le deuxième, c'est la manière dont on comptabilise les écritures de la péréquation. On nous a demandé de séparer certains flux qui étaient enregistrés en net auparavant et qui maintenant sont enregistrés côté recettes et côté dépenses, ce qui augmente forcément des deux côtés les recettes et les charges.
- **M. M. Henchoz** : concernant l'augmentation des frais liés à l'UAPE, de CHF 121'000.-, j'avais gardé en mémoire que le fait de transférer la gestion de l'UAPE à la Fondation devait nous permettre de faire une économie. Au final c'est l'inverse ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : effectivement si l'on regarde les chiffres au niveau financier, budgétairement, on a une augmentation de CHF 120'000.- en transférant l'UAPE à la Fondation. Dans un premier temps, l'économie sera en temps et en énergie plus que dans une économie financière. Il est difficile à ce stade d'estimer les gains que vont nous apporter ce transfert.

Ce que l'on sait, aujourd'hui, c'est que le transfert de la gestion de l'UAPE et de celle des CVE (qui seront aussi transférés dans deux ans) est une nécessité car cette gestion est devenue de plus en plus professionnelle et il est difficile de gérer ces aspects au sein d'une commune de notre taille. Nous avons donc décidé de procéder au transfert à la FEJ (Fondation de l'enfance et de la jeunesse à Pully) qui est gérée par des professionnels et qui s'occupe déjà des structures de Pully et de Paudex. Cela va permettre d'économiser également du temps au sein de la Municipalité car à chaque fois, en séance de Municipalité, on doit traiter de sujets liés à l'UAPE et à ses ressources qui sont consommatrices de temps. Cela va faire gagner du temps également à nos équipes RH et comptables car il y a beaucoup de postes à temps partiels et de rotation dans ce personnel ce qui occasionne à chaque fois des recherches de personnel, des contrats d'engagement, du suivi des contrats, le traitement des salaires, etc. En ETP c'est difficile à estimer le temps qui pourra être gagné car cela touchera plusieurs personnes. Une fois le transfert du CVE fait (dans 2 ans) nous pourrions faire un bilan global de la situation.

Sans autre question, la Présidente passe en revue les différents chapitres du budget proprement dit.

- **M. J.-P. Amann** : concernant la somme de CHF 25'000.- dédiée à l'accès au Temple ; j'aimerais savoir à quoi cela correspond ? Comment concilier la sécurité d'un tel lieu avec sa raison d'être en tant que lieu d'accueil voire de refuge ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : vous trouverez ce montant au niveau des investissements prévus durant l'année 2024 (cf préavis, page 17). Ce montant est lié au programme de législature dans lequel nous avons une volonté de trouver une solution pour rouvrir le Temple qui est actuellement fermé au public. Nous avons quelques pistes mais c'est compliqué dès lors que c'est un monument classé. Nous ne pouvons pas par exemple mettre un système d'ouverture automatique sur la porte existante. On pourrait éventuellement envisager un sas sur la porte latérale mais cela coûte assez cher. C'est la Municipalité qui a estimé ce montant dans le cadre du plan d'investissements de la législature.
- **M. J.-P. Amann** se dit satisfait de la réponse dans l'attente de voir ce qui se passera.

Sans autre question, la présidente lit les conclusions du préavis.

Résultat de la votation : le préavis 05/2023 sur le budget 2024 est admis à l'unanimité des membres présents.

M. le Municipal J.-C. Favre remercie l'assemblée pour ce vote et pour la confiance accordée à la Municipalité.

7. Préavis municipal N° 06/2023 : Routes du Burenos et des Chaffeises - Adaptation pour zone 30 km/h et arrêts de bus - Levée d'oppositions

En préambule, la Présidente donne lecture de l'amendement proposé ce jour par la Municipalité qui est repris in extenso, ci-dessous :

La Municipalité à l'honneur de proposer au Conseil communal un amendement concernant les conclusions du préavis mentionné au point 7 de l'ordre de jour.

Premièrement, il est proposé à votre Assemblée de se déterminer sur la levée des oppositions avant d'approuver les plans.

Deuxièmement, comme indiqué au point 5.2 du préavis, la Municipalité a décidé de retirer les aménagements qui impactaient la parcelle 187. Ainsi, il vous est proposé d'approuver les plans, excepté l'emprise projetée sur la parcelle 187.

Conseil communal Belmont

Vu ce qui précède, la Municipalité propose à votre Assemblée de modifier les conclusions du préavis cité en titre comme suit :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°06/2023 du 18 octobre 2023 « Routes du Burenos et des Chaffeises »,
- ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de lever l'opposition de M. Jean-Marc Mayor ;
2. de lever l'opposition de Mme Chloé Weber-Honegger ;
3. de lever l'opposition de M. Marc-André Weber ;
4. de lever l'opposition de Pro Natura Vaud ;
5. de lever l'opposition de Mme et M. Hannah et Benoît Grossenbacher ;
6. d'approuver les plans de l'aménagement de Rochettaz et des ralentisseurs, excepté l'emprise projetée sur la parcelle 187.

Soumis au vote, cet amendement a été approuvé à la majorité (Non : 1 – Abstentions : 12)



Puis la présidente a donné lecture de la lettre, reçue également ce jour, de M. et Mme Grossenbacher indiquant qu'ils retiraient leur opposition.

Dès lors la conclusion 5 ci-dessus devient caduque.



La présidente donne la parole à **M. Michel Henchoz** pour la lecture du rapport de la Commission technique.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. C. Nicolet** : est-ce que cela n'aurait pas été à Mme Weber-Honegger de modifier le texte de son opposition vu que le point 2 n'existait plus et ainsi ne pas obliger la Municipalité à nous présenter un amendement en catastrophe que, personnellement, je n'ai pas très bien compris ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : l'amendement qui a été proposé par la Municipalité changeait l'ordre des conclusions car, selon les renseignements reçus du canton, si vous acceptiez comme première décision les plans d'aménagement, vous acceptiez de facto de lever les oppositions. S'agissant de l'opposition de Mme Weber-Honegger, nous avons pris contact avec elle afin de lui expliquer la nouvelle situation (retrait des aménagements qui impactaient la parcelle 187) mais elle a confirmé maintenir son opposition, c'est son droit.
- **M. C. Nicolet** : ce que je comprends c'est que la formulation de l'opposition de Mme Weber-Honegger n'est pas correcte puisqu'il n'y a plus d'emprise sur son terrain !
- **M. R. Le Cann** : je me rallie aux conclusions de la CT qui « regrette l'effacement des passages piétons et qui suggère fermement de les maintenir » et j'irai même plus loin en demandant que soient ajoutées des zones pour traverser le Burenos, notamment en haut du Burenos au croisement avec la route cantonale ainsi qu'à la sortie de certains chemins.
- **M. P. Michelet, Municipal** : une législation existe concernant la mise en place de zones à 30 km/h. Il y a un allègement concernant la procédure administrative pour la mise en place de ces zones.

Par contre, concernant la signalisation, verticale ou horizontale type passage piétons, nous sommes obligés de nous conformer à la législation en vigueur. Il y a des arrangements envisageables, comme vu dans certaines communes du style marquages de couleur. Nous allons prendre en compte ces éléments pour trouver une solution pour les endroits où les passages piétons seront supprimés. Par contre, nous rendons attentifs que ces marquages spéciaux introduisent une fausse sécurité en pensant que cela donne une priorité ! Toutes ces réflexions seront reprises avant la pose du revêtement définitif.

- **M. M. Henchoz** signale qu'à Pully dans l'axe Gare/Prieuré ainsi que dans d'autres endroits notamment à Lausanne (hauts de la Caroline), sur des zones à 30 km/h, il y a des passages piétons donc cela doit pouvoir se faire ! M. Henchoz répète ce qui se trouve dans le rapport de la CT à savoir que contrairement à une zone 20 km/h, le piéton n'a pas la priorité. Néanmoins, s'il fait mine de traverser, l'automobiliste lui doit la priorité ; si un sondage était fait auprès des automobilistes on pourrait se rendre compte que bon nombre de conducteurs ne le savent pas et que, trop souvent, cette priorité n'est pas accordée aux piétons.
- **M. P. Michelet, Municipal** : je partage complètement ce souci mais nous représentons l'autorité et sommes censés respecter les éléments de la loi et il ne faudrait pas que par excès de mise en place d'éléments de sécurité on crée de l'insécurité ! Imaginez qu'un piéton se fasse renverser sur un passage piéton qui n'a pas été légalisé, nous pourrions être mis en cause. C'est la raison pour laquelle nous allons voir avec le Service des routes ce qui est possible de faire en matière de sécurité pour nos piétons.
- **M. J.-P. Bolay** : l'automobiliste a tendance à oublier, au bout d'un certain moment, qu'il se trouve dans une zone 30km/h et puis à tendance à accélérer. Sur certaines routes on peut voir des rappels 30 km/h marqués sur la chaussée. La Municipalité a-t-elle l'intention de faire pareil au Burenz ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : évidemment le marquage au sol sera réalisé sur le revêtement définitif et notamment aux entrées de zones (par exemple Chaffeises/Burenz – Grands Champs) et on va également refaire le marquage sur le reste de la commune puisqu'elle sera intégralement à 30 km/h, à part la route cantonale.

Sans autre question, la présidente lit les conclusions **amendées et modifiées**. Chaque point ayant été voté séparément, les résultats sont cités après chaque point.

- de lever l'opposition de M. Jean-Marc Mayor : **accepté à l'unanimité** ;
- de lever l'opposition de Mme Chloé Weber-Honegger : **accepté à la majorité, une abstention** ;
- de lever l'opposition de M. Marc-André Weber : **accepté à l'unanimité** ;
- de lever l'opposition de Pro Natura Vaud : **accepté à la majorité, deux abstentions** ;
- d'approuver les plans de l'aménagement de Rochettaz et des ralentisseurs, excepté l'emprise projetée sur la parcelle 187 : **accepté à la majorité, deux abstentions**.

8. Nomination de la Commission de Gestion (CoGest) 2024 (5 membres)

M. Axel Boggio, Président de la CoGest pour l'année 2023, informe que 3 des membres de la formation actuelle souhaitent continuer, soit : MM. Boggio, Nicolet et Roth. Par contre, MM. Michaud et Weber sont démissionnaires de cette commission.

Deux postes étant disponibles et dès lors qu'il s'agit d'une commission permanente, les personnes démissionnaires doivent être remplacées par des personnes du même parti. Il a donc lieu de nommer un/e représentant/e des « CIB » et un/e représentant/e chez « Les Vert-e-s ». La Présidente fait appel à candidatures.

- **M. J.-P. Amann**, au nom du parti « Les Vert-e-s », propose la candidature de **M. F. Maisières** ;
- **M. A. Boggio**, au nom des « CIB », propose la candidature de **Mme A. Recchia**.

Sans autre candidat-e, ils sont élus par acclamation et la Commission de gestion sera composée comme suit :

- **M. Axel Boggio – M. Fabrice Maisières – M. Christian Nicolet – Mme Angela Recchia et M. Alfred Roth.**

9. Nomination d'un/e Conseiller/ère au Conseil Intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois) suite à la démission, au 31 octobre 2023, de Mme Stéphanie Ganour-Gumy (Verts)

Le C.I. de l'ASEL n'étant pas une commission permanente, la place peut être repourvue par les 3 partis ; la présidente ouvre l'appel à candidature.

M. Jérémie Francey se déclare intéressé ; sans autre candidat-e, il est élu par acclamation.

10. Motion de M. Benoît Grossenbacher demandant la modification de l'article 9 du « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagements du territoire augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds »

Après vérification par le bureau du CC, la motion s'avère recevable et M. Grossenbacher est invité à lire sa motion dont la conclusion est la suivante :

En conclusion, il est proposé par cette motion que l'article 9 soit modifié comme suit afin d'éviter que cette taxe force des propriétaires à devoir vendre leur bien-fonds faute d'avoir de telles liquidités ce qui conduirait inéluctablement à une densification rapide de notre belle commune.: Convention Art. 9.-

1 Par convention conclue avec le débiteur de la taxe, la Municipalité offrira la possibilité d'en différer la perception jusqu'à l'utilisation du nouveau droit à bâtir acquis et ceci sans intérêts de retard.

2 Au terme du différé, la Municipalité peut accorder un plan de paiement avec ou sans intérêt de retard.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. M. Henchoz** : M. J.-P. Bolay et moi-même étions membres de la Commission des finances au moment de l'étude de ce préavis en 2014, nous avons mentionné expressément, dans notre rapport, que cette taxe ne pouvait être prélevée que dans la mesure où il y avait un plan de quartier mais qu'elle excluait cette taxe en cas d'une révision du plan général d'affectation. Ça été formulé de cette manière et le préavis avait été accepté par le Conseil. Cette motion me paraît tout-à-fait pertinente. J'ajoute encore que lors de la présentation du PACom en juin dernier, j'ai posé la question aux intervenants à savoir est-ce qu'il y aura ou aurai des implications ou conséquences fiscales lors de l'acceptation du PACom et aucun des intervenants n'était en mesure de me répondre. Mais je pensais plutôt à une révision des estimations fiscales initiées par le canton. Donc en plus du point soulevé par M. Grossenbacher, on ne peut pas exclure que le canton vienne réviser les estimations fiscales ce qui provoquerait une augmentation sur les biens immobiliers de tous les Cancoires.

- **M. B. Grossenbacher** demande s'il a le droit de voter sur sa propre motion, question à laquelle il est répondu par l'affirmative.

Sans autre question, la présidente passe au vote et c'est à l'unanimité que le CC prend en considération cette motion et la renvoie à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Divers et propositions individuelles

La Présidente rappelle que, comme cela a été expliqué lors de la séance de formation/information du mois d'octobre, les divers doivent être des questions simples, des vœux mais pas des questions compliquées avec des demandes de chiffres ou de dates. Si toutefois une question pouvait sembler plus complexe, merci de la faire parvenir par écrit et s'il s'agit d'une question réellement importante, il y serait préférable de la transformer en une interpellation afin qu'elle ait sa place à l'ordre du jour.

La Présidente passe la parole à M. J.-P. Bolay qui a transmis des questions écrites à la Municipalité avec copie au bureau.

Route des Monts-de-Lavaux - Tronçon depuis le carrefour Ch. de la Cure/ Rte des Monts-de-Lavaux direction sortie de Belmont via Lutry

- **M. J.-P. Bolay** : déjà lors de la pose du revêtement de goudron définitif, des fissures étaient apparues. Aujourd'hui, ces mêmes fissures ont été « réparées » par l'adjonction de goudron liquide. Sur une route qui vient d'être refaite, ces réparations de fortune me paraissent totalement inappropriées. S'agit-il d'un défaut « de fabrication » ? Qui est responsable ? Le revêtement sera-t-il refait et aux frais de qui (garantie) ?
- **M. P. Michelet, Municipal** : il sera répondu par écrit à cette question après analyse de la situation.

Route Burenos / Chaffeises

- **M. J.-P. Bolay** :
 - a. De l'eau s'écoule en permanence depuis le lieu de stockage des matériaux du chantier – voire plus bas – sur la route. Cet écoulement permanent risque de poser des problèmes de verglas pendant l'hiver. Y a-t-il moyen de mieux canaliser cette eau ? D'où vient-elle ?
 - b. Dans le sens de la descente, la jonction de la fin du pont avec la route sur Pully est faite par un joint goudron très abrupt. Pouvez-vous modifier ce joint en lui donnant une pente plus faible, comme c'est le cas du même joint dans l'autre sens ? les automobilistes vous en seront très reconnaissants.
 - c. Le cycliste en métal noir au bas de la Rte des Chaffeises se trouve maintenant (après travaux) caché derrière l'arrêt de bus. De mon avis personnel, je trouve que c'est (c'était) un marqueur sympathique à l'entrée de notre Commune. Pour plus de visibilité et rendre hommage à son créateur, ne serait-il pas possible de le placer sur la bande herbeuse entre l'arrêt du bus et le pot de fleur en ciment ?
- **M. P. Michelet, Municipal** :
 - a. Effectivement nous avons un problème d'eau qui vient des terrains qui sont saturés d'eau suite aux fortes pluies. Nous avons fait une rigole le long du trottoir pour récupérer l'eau mais il s'avère que c'est insuffisant. Nous allons devoir faire un drainage complet sur la base d'une tranchée qui récupérera l'eau et la conduira de sorte qu'elle ne vienne pas sur la chaussée.
 - b. Il ne s'agit pas d'un joint mais d'un fraisage du revêtement et nous allons regarder de quelle manière nous pouvons l'adoucir.
 - c. L'aménagement à Rochettaz n'est pas terminé puisque de nouveaux travaux ont été nécessaires par Swisscom. Ledit aménagement sera réalisé au printemps prochain et le cycliste retrouvera sa place.

Mise à l'enquête publique Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (3G-4G-5G) pour le compte Swisscom au chemin de la Cure 2 (enquête 20/23 du 22 novembre au 21 décembre 2023)

- **Mme M. De Watteville** : j'aimerais que la Municipalité nous donne quelques précisions à ce sujet notamment en ce qui concerne l'emplacement projeté.
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : l'installation de trouvera dans le clocher du temple et il n'y aura rien d'apparent à l'extérieur. Toutefois, nous avons reçu une petite remarque de la part de la DGE (Direction générale de l'environnement) et le constructeur doit se renseigner s'il y a des chauves-souris vu que leur habitat est protégé. Nous attendons des nouvelles !
- **Mme M. De Watteville** : personnellement je suis surprise qu'une antenne 5G soit installée dans une église mais c'est mon avis personnel !
- **Mme C. Schiesser, Municipale** : nous avons eu plusieurs contacts avec Swisscom et plusieurs endroits qui leur convenaient ont été proposés mais ceux-ci ne nous convenaient pas pour des raisons esthétiques !
- **Mme M. De Watteville** : et les raisons spirituelles ? ... Je ne peux pas dire que la réponse me convienne mais au moins cela sera protocolé et il y a la possibilité de faire des oppositions pendant l'enquête.

Abri à vélos près de la Grande Salle

- **M. R. Le Cann** : j'ai une remarque concernant l'abri à vélos que je trouve personnellement peu esthétique et mal orienté car par vent dominant d'ouest qui sont les plus humides nos vélos ne sont pas abrités.
- La Municipalité prend acte.

Chargeur pour vélos électriques

- **M. J.-P. Amman** : pour enchaîner sur la remarque de M. Le Cann je souhaite savoir si le chargeur pour vélos électriques qui était mentionné dans le préavis sera bientôt installé ou si le projet a été abandonné.
- **M. P. Michelet, Municipal** : effectivement il en a été question mais nous désirions d'abord poser l'abri. Il ne devrait pas y avoir trop de problème sachant que nous avons une armoire électrique à proximité. Je prends note et il sera répondu par écrit lors de la prochaine séance.

Sécurité piétons dans zones 30 km/h

- **Mme C. Aubert** : j'ai un vœu à formuler concernant les zones 30km/h. Si une solution est trouvée pour le Burenoz pour les passages piétons ou des aménagements pour mieux voir les piétons ou pour qu'ils se rassemblent pour traverser à certains endroits, ce serait chouette de penser aussi aux hauts de la commune.

Panier de basket sur le terrain bleu du collège

- **M. R. Le Cann** : j'ai également un vœu car cela fait un an et demi que je me « bagarre » pour obtenir le remplacement des paniers de basket du terrain bleu dans la cour du collège car ils sont vraiment abîmés et nos enfants ne peuvent plus y jouer.
- **Mme C. Schiesser et M. D. Cuche, Municipaux**, ont pris note de ce vœu.

Carte journalière CFF dégriffée commune

- **M. J.-P. Bolay** : la Commune de Bourg-en-Lavaux a fait part d'une offre dans le dernier Courrier pour une carte journalière CFF dégriffée Commune valable pour les transports publics suisses. Cette nouvelle offre des CFF est bien plus avantageuse pour les Communes qu'avant. Pourquoi ? Avant, il fallait acheter 365 cartes journalières avec le risque de ne pas les vendre toutes. Notre Commune a fait un essai et a essuyé une perte ; l'affaire a alors été abandonnée. Dès le 1^{er} janvier 2024, les cartes journalières dégriffées Commune sont proposées pour la 1^{ère} et 2^{ème} classe. Voici un exemple de coûts en 2^{ème} classe : achat jusqu'à max.10 jours avant départ. ½ tarif 39.- / plein tarif 52.- ; achat jusqu'à max.1 jour avant départ ½ tarif 59.- / plein 88.-. Une carte journalière « normale » coûtera 78.- avec le ½ tarif. Il n'y aura plus de risque financier pour la commune, puisqu'elle achètera les cartes au coup par coup en fonction des contingents disponibles. De plus, elle recevra une commission de 5% sur les ventes effectuées. Je demande à notre Municipalité d'étudier cette nouvelle offre et de donner la possibilité à notre population d'acheter de tels billets aux guichets de notre administration. Une telle offre de mobilité douce irait bien dans le sens des objectifs évoqués dans notre Plan Energie et Climat Communal.
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : cette offre est connue et nous avons décidé de la mettre en place à Belmont (*voir ndlr ci-dessous*).
- **Mme M. De Watteville** : est-ce que les places sont nominatives ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : oui.

Ndlr hors séance : les Conseillers ont été informés de la mise en place de cette offre par courriel du 17 décembre 2023 ; pour plus de renseignements se référer au site Internet communal

<https://www.belmont.ch/fr/vivre-a-belmont/transports-et-mobilite/transports-publics/carte-journaliere-degriffee-commune/>

Annonces diverses

- **M. A. Roth** : en cette période de l'Avent, la RTS organise depuis des années, une action qui s'appelle Cœur à Cœur. Les Cancoires indépendants ont décidé de s'associer, respectivement de porter cette action à Belmont, dimanche 17 décembre 2023, le matin. Nous serons en Arnier et j'espère que vous apporterez votre soutien à cette action qui est pour la formation et l'éducation des jeunes, cette année particulièrement.
- **M. M. G. Markides** : ce dimanche 10 décembre, l'association Belmont soutient Kera-Douré sera présente au Marché de Noël de Lutry.

Il est 20h25 lorsque la présidente clôt la séance du 7 décembre 2023 qui est suivie de la traditionnelle réception des jeunes et des nouveaux citoyens de la commune, puis du repas de fin d'année.

Pour le Bureau du Conseil communal

La Présidente



Sandra Gillard



Le secrétaire



Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture